

Discours de Walter Hallstein: la RFA et l'intégration européenne (Bonn, le 14 mai 1956)

Source: Die politische Integration Europas aus deutscher Sicht, Rede vor dem American Club / Walter Hallstein.- Bonn: 14.05.1956. Bundesarchiv, Koblenz. - SON (00:07:12, Fotomontage, Originalton). Bundesarchiv Koblenz, Potsdamer Straße 1, D-56075 Koblenz.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays. Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_walter_hallstein_la_rfa_et_l_integregation_europeenne_bonn_le_14_mai_1956-fr-c7f1d841-8b65-45d0-98bf-6bff916cdb6f.html



Date de dernière mise à jour: 05/07/2016

Discours de Walter Hallstein: La RFA et l'intégration européenne (Bonn, le 14 mai 1956)

En Allemagne, quelles idées apporte-t-on pour faire évoluer l'intégration européenne? Ce qui prime avant tout, c'est l'intégration politique. Ce qui nous préoccupe le plus n'est pas l'intégration économique ou technique dans tel ou tel domaine, mais l'unification politique de l'Europe. Nous réfutons l'affirmation selon laquelle l'intégration économique *pourrait* se poursuivre, même si l'intégration politique était suspendue. Dans l'intérêt de notre liberté et de notre culture – la liberté et la culture de l'Occident – nous devons mettre l'accent sur l'intégration politique et la rendre prioritaire et considérer toute *partie* de l'intégration économique comme une simple étape intermédiaire. Loin de moi l'idée de nier, ni même de sous-estimer la valeur de l'intégration économique. Mais le fait de prendre conscience que, par exemple, le Marché commun, indépendamment de sa valeur politique, constituerait un progrès économique ne doit pas nous faire perdre de vue notre objectif politique. À proprement parler, toute distinction nette entre la politique et l'économie n'est pas fondée à ce stade. D'ailleurs, les résolutions de Messine n'affichent certainement pas la volonté d'établir une telle distinction qui serait même incompatible avec celles-ci, comme le montre le plan visant à créer une Autorité européenne de l'atome, un plan dont l'importance dépasse de loin la sphère économique.

Le deuxième point concerne ce que j'appellerais l'aspect institutionnel. À Messine, une résolution commune envisageait la création d'une Communauté de l'atome jouissant d'un pouvoir de décision, d'organes communs, de moyens financiers et de mise en œuvre communs. Les experts, qui se sont ensuite réunis à Bruxelles, ont soigneusement examiné ce plan et formulé des propositions appropriées. Les Américains ont également déclaré officiellement qu'ils considéraient la création d'une Communauté européenne de l'atome, pourvue de droits et d'obligations propres, contrairement à l'OECE, comme étant un facteur décisif dans le processus politique. Nous approuvons ce point de vue, car nous considérons que des institutions communes constituent en principe le moyen idéal de souder les six partenaires et de tendre ainsi vers ce grand objectif politique.

Troisièmement, notre mot d'ordre est le suivant: pas de dirigisme (*Dirigismus*). Dans ce contexte, il y a beaucoup à dire à ce sujet. Nous n'imaginons pas l'Europe administrée par ces méthodes dirigistes. Vous savez que nous, Allemands, défendons depuis le début l'idée selon laquelle une quelconque ingérence de l'État ne doit pas supplanter l'initiative privée, et nous restons persuadés que l'abandon, voire le non-respect de ce principe, nuirait à l'Europe. Et il ne faut pas oublier que tout système dit libéral, tout système dit de libre entreprise, repose par essence sur un ordre établi, sur certaines règles strictes. Votre législation anti-trust en constitue un bel exemple.

Le quatrième point touche à l'État de droit. J'ai déjà souligné le fait que nous attachons une grande importance à l'autorité et à l'indépendance des tribunaux. À nos yeux, il ne peut y avoir de véritable unification sans le principe directeur de l'État de droit. D'un point de vue pratique, nous pensons que les futures institutions devraient, autant que possible, se servir des organes supranationaux de la Communauté du Charbon et de l'Acier existant déjà. Ainsi, par exemple, il me semble opportun de doter l'Assemblée générale de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier des fonctions de contrôle parlementaire, et la Cour de justice des fonctions juridiques dont est pourvue l'Autorité européenne de l'atome.

Le dernier point concerne le refus de discrimination. Nous avons toujours partagé le point de vue de ceux qui prônaient l'égalité parfaite des droits dans toutes les organisations européennes. Et, comme cette approche est partagée par l'ensemble des partenaires du traité, les objections parfois soulevées par l'Allemagne selon lesquelles, par exemple, l'Autorité de l'atome aurait été conçue dans le but de contrôler l'Allemagne de façon discriminatoire et d'abuser de son autorité, par exemple en interdisant arbitrairement la création d'institutions de recherche en République fédérale, ne s'avèrent pas fondées.